

# **MAIO, mobilisée pour l'emploi des jeunes**

**Energies 398 - Stéphane Conty**

**Créée par la municipalité en 2004, la Maison de l'accueil, de l'information et de l'orientation (MAIO) s'occupe de l'insertion professionnelle des jeunes Gardannais âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification. C'est elle qui va gérer les Contrats emplois d'avenir lancés par l'État.**

Cette année c'est le 29 mai dernier que la MAIO a organisé dans ses locaux l'édition 2013 de La bourse à l'apprentissage qui réunit employeurs potentiels et organismes de formation. Si ces derniers avaient fait le déplacement en nombre, il n'en a pas été de même des entreprises peu représentées. Installés dans les bureaux de la MAIO et du Centre d'information et d'orientation voisin, tous deux situés entre le parking Mistral et la rue Jules-Ferry, ils ont reçu toute la journée des jeunes en quête d'une formation ou d'une suite à donner à leurs études.

*« Si la bourse à l'apprentissage concerne tous les jeunes, la MAIO s'occupe plus particulièrement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme. Nous intervenons sur l'emploi et la formation, ainsi que sur un accompagnement social et éducatif. Nous avons un agrément de Service public régional de Formation permanente et de d'Apprentissage. En accord avec les différents partenaires, les jeunes que nous suivons peuvent reprendre une formation, depuis la remise à niveau jusqu'au niveau 3 qui correspond au BTS. Financièrement, suivant les cas la prise en charge peut être totale, et si ce n'est pas le cas nous pouvons rechercher des aides financières. »* explique Sabrilla Guermoudi, directrice de la structure.

La MAIO reçoit environ 400 à 450 jeunes chaque année, garçons et filles, avec un niveau d'étude variable mais majoritairement CAP-BEP, et avec un

suivi moyen de 3 ans. « Cette année les 21-25 ans ont été les plus nombreux à venir nous voir. Nous recevons un public qui fréquentait peu la MAIO et qui se débrouillait, notamment avec le travail par intérim, nous sollicitant à l'occasion pour une aide ponctuelle, souligne Sabrilla Guermoudi. Sur les 450 jeunes reçus en 2012, 277 étaient déjà en formation ou avaient un travail, 84 avaient le bac et 124 étaient sans qualification. Environ 150 ont eu besoin d'un accompagnement particulier. »

LA MAIO PROPOSE ÉGALEMENT un accompagnement à la recherche d'emploi individualisé ou collectif via des ateliers. Pour la gestion du quotidien, la structure organise des ateliers sur le budget pour aider les jeunes dans la gestion de leurs finances, de même qu'elle instruit les demandes du "Pass santé & Préventioncontraception" mis en place par la Région. Elle propose aussi un accompagnement à la mobilité, un préalable quasi indispensable pour la recherche et l'obtention d'un emploi.

LES PARENTS AUSSI viennent parfois consulter la MAIO à propos de leur enfant, que ce soit sur une question d'orientation ou pour des problèmes de démobilisation scolaire ou professionnelle. Un agent de la mission locale du pays d'Aix est détaché à la MAIO pour la gestion des Contrats d'insertion dans la vie sociale (Civis), un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que pour les nouveaux Contrats emplois d'avenir.

Ces derniers concernent eux aussi les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi. Ceux-ci s'engagent sur un contrat de travail, CDI ou CDD de 1 à 3 ans, avec en parallèle une formation. Le volet formation est obligatoire et le jeune doit aussi avoir un tuteur dans l'entreprise qui l'embauche. En amont il reçoit une aide pour élaborer son projet professionnel, et durant toute la durée du contrat il est accompagné par un référent de la mission locale avec des rencontres régulières.

A l'issue du contrat dans le cas d'un CDD, l'embauche peut être transformée en CDI. Le jeune peut également changer d'employeur ou accéder à une formation complémentaire. L'employeur reçoit quant à lui une aide de l'État qui est variable en fonction de son secteur d'activité : 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, organismes à but non lucratif ou encore établissements publics) et 35% pour les employeurs du secteur marchand.

Pour plus d'informations sur le dispositif, consulter la Maison de l'accueil, de

l'information et de l'orientation, 16 rue Jules- Ferry, ou au 04 42 51 38 63.